

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES
Procès-verbal de séance

République Française
DEPARTEMENT DE LA MANCHE

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU SCOT
2021-03 DU 29 JUIN 2021

Nombre de délégués : **23**
En exercice : **22**
Présents : **15**
Votants : **16**

Date de convocation : 22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 15 heures 00 mn, les délégués du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Coutances, légalement convoqués, se sont réunis à Lessay, Salle Saint Cloud, 11 place Saint Cloud, sous la présidence de Monsieur Jean René Binet, président

Etaient présents :

nom du délégué	Présents	excusé/ représenté par
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche		
CLOSET Guy	x	
GILLES Christophe	x	
HEBERT Anne		Absente
LECLERE Alain	X	
LEFORESTIER Noëlle		Absent
LEMOIGNE Henri		Absent
MARESCQ Roland	X	
RENAUD Thierry	X	
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage		
BINET Jean-René	x	
BOUILLON Emmanuelle		Remplacée par Aurélie GIGAN
BOURDIN Jean-Dominique	X	
D'ANTERROCHES Philippe	X	
FAUTRAT Aurélie	x	
GALBADON Grégory		Procuration donnée a Aurélie GIGAN
GRANDIN Sébastien		Remplacé par CLEMENT Corinne
HENNEQUIN Claude	X	
JOUANNO Guy	X	
LEBARGY Marie-Ange	x	
LEGOUBEY Jean-Pierre	X	
MACE Richard		Absent
ROBIOLLE Hubert		Absent
SALVI Martial	X	
TEYSSIER Louis		Absent

Secrétaire de Séance : Conformément à l'article L.2121.15 du C.G.C.T, est nommé secrétaire de séance : LEGOUBEY Jean-Pierre

Assistaient également à la réunion :

CHABERT Olivier, directeur

Ichraf PERALTA, assistance administrative, remplaçante de Jocelyne Damas responsable administrative et financière
Estelle MONTAVIT, stagiaire.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES
Procès-verbal de séance

Le président accueille les délégués syndicaux, procède à l'appel nominal des délégués, constate que le quorum est atteint.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Délibération 2021-06-15 – Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 07 avril 2021

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 07 avril 2021 à l'approbation des délégués syndicaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité syndical en date de 07 avril 2021, dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des délégués, **EST APPROUVE** à l'unanimité

La parole est donnée à Alain LECLERE, Vice-Président en charge des finances qui présente les points 16, 18 et 19

Délibération 2021-06-16 – Approbation du compte de gestion 2021

Le président donne la parole au Vice-président aux Finances Monsieur Alain LECLERE rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au vote du compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

41300 - SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	25 652,00	38 566,00	64 218,00
Titres de recette émis (b)	25 652,00		25 652,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	25 652,00		25 652,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	25 652,00	38 566,00	64 218,00
Mandats émis (f)		13 576,55	13 576,55
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		13 576,55	13 576,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	25 652,00		12 075,45
(h - d) Déficit		13 576,55	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41300 - SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement		-489,00	25 652,00		25 163,00
Fonctionnement	64 055,31	25 489,00	-13 576,55		24 989,76
TOTAL I	63 566,31	25 489,00	12 075,45		50 152,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	63 566,31	25 489,00	12 075,45		50 152,76

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget général du syndicat mixte du SCOT du pays de Coutances pour 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget général de la commune pour l'année 2020,

APPROUVE le compte de gestion 2020.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES
Procès-verbal de séance

Délibération 2021-06-17 – Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2020.

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président de séance. Le président du syndicat mixte du Scot peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Comité syndical, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE comme Président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2020 Monsieur Alain LECLERE, vice-président en charge des Finances.

Délibération 2021-06-18 – Approbation du compte administratif 2020.

Hors de la présence de Monsieur Jean-René BINET, président du Syndicat mixte du SCoT,

Le Comité syndical siégeant sous la présidence de séance de Monsieur Alain LECLERE,

Le Comité syndical, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTER le compte administratif du Syndicat Mixte du SCoT pour l'exercice 2020 qui s'établit comme suit :

RESUME COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2020	Réalisation 2020
011	Charges à caractère général	5 403 €	3590.65 €
012	Charges de personnel	21 000 €	
65	Autres charges de gestions courantes	12 000 €	9 822.90 €
042	Opération de transfert entre section	163 €	163 €
	TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	38 566 €	13 576.55 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	38 566.31€	38 566.31€
	TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT	38 566.31 €	38 566.31 €
20	Immobilisation incorporelles	25 000€	- €
001	Déficit d'investissement	489 €	489 €
020	Dépenses imprévues	163 €	- €
	TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	25 652 €	489 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 489 €	25489 €
040	Opération d'ordre	163 €	163 €
	TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	25 652 €	25 652 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES
Procès-verbal de séance

	RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2020			
	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020 à reporter sur le budget 2021
SECTION FONCTIONNEMENT	64 055,31 €	25 489 €	- 13 576.55 €	24 989.76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 489,00 €		25 652 € €	25 163 €
TOTAL	63 566,31 €	25 489 €	12 075.45 €	50 152.76 €

Intervention de Madame CAUSSEROUGE déléguée mutualisée à la protection des données, concernant le RGPD (Règlement général sur la Protection des Données)

Monsieur Jean René BINET présente au comité Madame CAUSSEROUGE mandatée par le Scot pour l'aider à respecter le RGPD.

Madame CAUSSEROUGE présente d'abord au comité les principes du RGPD :

Le Règlement Général sur la Protection des Données, est un texte de référence Européen en matière de protection des données personnelles, en France il est décliné par la loi informatique et libertés. Le RGPD sert à harmoniser la gestion des données personnelles au sein de L'union Européenne, il est entré en vigueur le 25 mai 2016.

Les grands principes du RGRPG sont :

- La limitation des données
- L'exactitude
- L'intégrité et la confidentialité
- Minimisation des données
- Licéité, Loyauté et transparence
- Limitation de la conservation

La mise en conformité des institutions dépend de l'intervention de plusieurs acteurs au sein du Scot, notamment le Président, le Délégué à la protection des données (le DPO) – Mme CAUSSEROUGE, l'agent référent

Pour assurer la protection des données à caractère personnel, il faut notamment

- Sécuriser son système informatique, notamment sa boîte mail, ne plus passer par exemple par Gmail mais par un autre fournisseur qui garantit une sécurité et une accessibilité dans l'hébergement des données.
- Pratiquer la politique du bureau propre afin de ne pas laisser à la vue des informations à caractère personnelles
- Séparer l'usage professionnel et personnel

La mission de Mme CAUSSEROUGE pour le SCoT, sera d'accompagner le respect du RGPD en fonction des problématiques du SCOT. Notamment sur la masse de données que celui-ci doit traiter et sur la meilleur façon d'anonymiser celle-ci afin qu'on ne puisse pas retrouver une personne en particulier.

Sa mission se décomposera en deux phases :

1. La constitution des registres à présenter à la CNIL
2. Travail de qualité dans le traitement des données.

Pour cela Mme CAUSSEROUGE va :

- Cartographier la façon dont le personnel du Scot travail.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES

Procès-verbal de séance

- Vérifier que les formulaires possèdent bien toutes les mentions type.
- Veiller au niveau de la masse de données utilisée à la vigilance qui est apportée dans le traitement de celles-ci.

Point sur le cahier des charges et le lancement des études concernant la révision du SCoT

Monsieur Jean-René BINET, président du Scot présente aux membres du syndicat les propositions de la charte de gouvernance, qui avait été travaillée au préalable par la commission du SCoT. Il propose de valider cette proposition, validation qui ne nécessite pas une délibération mais un accord de principe des membres du syndicat. En ce qui concerne la composition du comité de pilotage (qui suit l'élaboration de la révision) il est proposé de faire un appel à candidature par mail pour toucher tous les membres du syndicat et pas seulement les présents.

Monsieur le Président donne la parole à Olivier CHABERT et Estelle MONTAVIT pour faire le point sur l'évolution de la révision du Scot. Ils mettent l'accent sur le fait qu'il est impératif que le bilan du SCoT soit approuvé d'ici le 2 février 2022, sans ce bilan le Scot deviendrait caduc, ce qui aurait des conséquences sur l'ouverture à urbanisation sur le territoire.

Monsieur Chabert indique que ce bilan nécessite les compétences d'un bureau d'étude.

Au regard des évolutions réglementaires à venir avec la loi climat et résilience, les élus s'interrogent sur la manière dont il sera possible de construire et aménager le territoire dans les années à venir.

Monsieur Closet indique que notre territoire n'est pas adapté à la construction d'immeuble comme il peut en exister dans les métropoles.

Monsieur Renaud rappelle qu'un travail peut être fait avec les parlementaires et députés du territoire pour participer aux évolutions législatives.

Monsieur Binet invite à se saisir de ces évolutions réglementaires pour réfléchir à comment faire évoluer les modèles d'aménagement.

Madame Gigan complète en mettant en avant l'importance de la pédagogie pour faire émerger un nouveau modèle de développement face aux enjeux climatiques.

Monsieur Legoubey rappelle également que l'évolution des littoraux pour notre territoire est une problématique particulièrement importante à prendre en compte. Il évoque l'ensemble des risques qui se sont accentués ces dernières années et l'évolution du trait de côte qui pose problèmes sur certains secteurs du territoire.

Questions diverses

- Mr Jean René BINET, informe les membres du comité, de son intention de participer avec Messieurs Thierry RENAUD et Olivier Chabert et Mademoiselle Estelle MONTAVIT, à la conférence nationale des Scot. Celle-ci aura lieu les 26 et 27 août.
- Il est convenu avec les membres du syndicat de ne pas définir une date précise pour la prochaine réunion, celle-ci aura probablement lieu à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 17h00

Le Président.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES
Procès-verbal de séance